

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Mmes et MM. Les Enseignantes et enseignants
Spécialisés et Psychologues des RASED

Inspection de l'Education Nationale
2, place Saint-Christophe
Château-Chinon Nivernais Morvan
58120 CHATEAU-CHINON

Note de service N° 1

(À diffuser à tous les enseignants par voie électronique)

1. Priorités ministérielles et académiques

Evolutions des programmes des cycles 2, 3 et 4, nouvel enseignement de chant choral

Les programmes simplifiés et clarifiés pour les cycles 2, 3 et 4, entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2018-2019 pour le français, les mathématiques, l'enseignement moral et civique. Ils apportent aux programmes 2016 une terminologie plus claire et des contenus plus explicites.

- [les programmes d'enseignement concernant le cycle des apprentissages fondamentaux \(cycle 2\), le cycle de consolidation \(cycle 3\) et le cycle des approfondissements \(cycle 4\)](#)
- [Annexe 1, Cycle 2 \(pdf\)](#)
- [Annexe 2, Cycle 3 \(pdf\)](#)
- [Annexe 3, Cycle 4 \(pdf\)](#)
- [le programme d'enseignement moral et civique](#)

Nouvelles recommandations pédagogiques pour la maîtrise des fondamentaux

Elles viennent en appui des programmes scolaires pour faciliter l'apprentissage des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui.

- [\[Infographie\] 4 priorités pour renforcer la maîtrise des fondamentaux](#)
- [Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP : le guide](#)

Retrouvez les textes officiels des quatre recommandations pédagogiques :

- [Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome](#)
- [Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française](#)
- [Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire](#)
- [La résolution de problèmes à l'école élémentaire](#)

APC

Le bulletin officiel spécial n°3 du 26 avril 2018 : (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128704) stipule que désormais « les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont consacrées à des activités de lecture pour ménager plus de place encore à la lecture à l'école, notamment sous formes d'ateliers. En cas de difficultés persistantes, les heures d'APC à l'école élémentaire [...] permettent de mettre en place des solutions de remédiation adaptées à chacun. »

Les écoles ont été destinataires, le 15 mai 2018, d'une note départementale concernant la mise en œuvre des activités pédagogiques complémentaires à partir de la rentrée 2018.

Le retour des avenants à l'IEN de circonscription est fixé au 10 septembre 2018.

L'organisation des APC sera présentée lors du premier conseil d'école.

→ Vous disposez de ressources pédagogiques pour la mise en œuvre opérationnelle des APC de la maternelle au cycle 3.

Avenant et ressources : <https://owncloud.ac-dijon.fr/index.php/s/pBR36KSNQsmEYc6>

Pistes pédagogiques pour APC Maternelle : <https://owncloud.ac-dijon.fr/index.php/s/AsfZWNHgtJACFC>

Evaluations nationales en CP, CE1, 6^{ème}, 2nd

Deux évaluations en CP, pour tous les élèves, auront lieu en septembre et en février sur cahiers. En français, deux séances de 20 minutes avec des exercices de compréhension de phrases à l'oral, de reconnaissance des sons et d'identification de lettres. En mathématiques, une séance de 20 minutes évaluant la construction du nombre, le calcul en ciblant le dénombrement, la décomposition d'un nombre, la connaissance de la ligne numérique.

Une évaluation en CE1, pour tous les élèves aura lieu dans la deuxième quinzaine de septembre sur cahiers. En français, deux séances de 20 minutes, l'évaluation portera sur la lecture à voix haute, la fluence, la compréhension de l'écrit et de l'oral, le vocabulaire et l'orthographe. En mathématiques, l'évaluation portera sur le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes.

Les enseignants devront saisir en ligne sur une plateforme nationale les résultats pour chaque élève. Les résultats seront diffusés à l'enseignant, à l'inspecteur et aux familles.

Ces évaluations seront accompagnées de documents élaborés par la DGESCO, en lien avec le conseil scientifique et la DEPP. Ces documents donneront des pistes pour l'analyse des résultats des élèves et des suggestions d'actions pédagogiques en classe au regard des possibles origines des difficultés repérées.

Plan mercredi

Dès la rentrée, toutes les communes pourront proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition pédagogique :

<http://www.education.gouv.fr/cid131930/plan-mercredi-une-ambition-educative-pour-tous-les-enfants.html>



Rentrée en musique

Je remercie toutes les écoles qui se sont mobilisées pour mettre en œuvre la « Rentrée en musique ». Cet événement participe de la volonté commune des ministères de l'éducation nationale et de la culture de développer la pratique de la musique à l'École.

Je vous rappelle que vous pouvez vous appuyer sur les fiches consacrées au chant dans les ressources d'accompagnement des enseignements artistiques publiées sur Eduscol (<http://eduscol.education.fr/cid99287/ressources-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles.html>)

ainsi que sur les répertoires à chanter proposés sur Musique Prim, site de ressource pour l'éducation musicale à l'école : <https://www.reseau-canope.fr/musique-prim/accueil/>

Projet académique et forum apprenant

Le projet académique entre dans une nouvelle phase, celle de l'opérationnalisation.

<http://academie-apprenante.ac-dijon.fr/leprojetacademique-dijon-academieapprenante/>

En parallèle à la réflexion menée au sein des groupes académiques sur les différentes priorités, vous pouvez participer en vous connectant sur le forum apprenant.

Le forum apprenant est un outil participatif au service de tous les acteurs du système éducatif. Vous pouvez : poser des questions, proposer vos retours d'expérience, cliquer sur "J'ai appris" pour signaler les contributions qui vous sont les plus utiles et devenir expert et référent dans vos domaines de compétences.

<http://academie-apprenante.ac-dijon.fr/forum-apprenant/>

Fête de l'apprendre

La première journée académique de l'apprendre et des enseignantes et enseignants aura lieu le **vendredi 5 octobre 2018**. Cette journée a pour objectif de mettre en place des actions mettant en valeur le plaisir et les interactions pour apprendre ensemble. Vous pouvez vous emparer des pistes proposées, reprendre des actions déjà engagées : journée défi ... (cf [courrier de madame la Rectrice daté du 3 juillet](#)).

Pistes : <https://owncloud.ac-dijon.fr/index.php/s/n3w2pF6z8YePEsA>

2-Formations et actions pédagogiques 2018 /2019

Le plan de formation départemental s'adosse à la mise en œuvre des quatre priorités pour renforcer la maîtrise des fondamentaux. Il vous sera prochainement communiqué par le biais du site départemental de la DSDEN 58.

Animations pédagogiques

Maternelle	Conférence départementale Mercredi 17 octobre 2018 (3h) 14h/17h Lycée R. Follereau Nevers	Circonscription Mercredi 12 décembre 2018 (3h matin) Château Chinon	Circonscription Mercredi 20 mars 2018 (3h matin) Château Chinon	6h M@gistère + 3h «in situ »
Cycle 2	Français		Mathématiques (Nombres et calcul)	
	Mercredi 19 septembre 2018 (2h matin) Château Chinon		Mercredi 30 janvier 2019 (3h matin) Château Chinon	
	Mercredi 3 octobre 2018 (3h matin) CP	Mercredi 5 décembre 2018 (3h matin) CE1/CE2	Mercredi 3 avril 2019 (3h matin) Château Chinon	
	2x2h in situ / accompagnement à distance		3h in situ / accompagnement à distance	
Cycle 3	Français		Mathématiques (Fractions et décimaux)	
	Mercredi 10 octobre 2018 (3h matin) Château Chinon		Mercredi 6 février 2019 (2h matin) Château Chinon	
	Mercredi 28 novembre 2018 (3h matin) Château Chinon		Mercredi 10 avril 2019 (2h matin) Château Chinon	
			M@gistère (2h janv/avril) accompagnement à distance	
	3h in situ		3h U2N Mercredi 27 mars 2019	

Des temps de formation spécifiques seront proposés à tous les enseignants de CP.

Stages départementaux à candidature individuelle sur temps scolaire

Deux stages départementaux à candidature individuelle (inscription libre) vous sont proposés cette année :

Maternelle : développer les compétences sociales et émotionnelles des élèves

Cycle 3 : compréhension en lecture / littérature / textes informatifs

Formations REP

Les prochains temps de formation départementaux auront lieu les **15 mars et 29 avril 2019**.

Stages inter degré

Dans le cadre de la liaison inter-degré renforcée par la mise en place du nouveau Cycle 3, de nouveaux temps de formation sont proposés pour accompagner des projets :

- Secteur REP Corbigny (Parcours culturel)
- Secteur de Luzy (Ecrits réflexifs)
- Secteur de St Saulge (EPS)

Au fil des années, le choix des secteurs s'articule avec la volonté de mailler le territoire et de permettre à un maximum d'enseignants de bénéficier de temps de formation.

Stages directeurs

Comme chaque année un temps de formation à l'attention des directeurs sera organisé par secteur :

Lormes / Montsauche : 8 novembre 2018

Château-Chinon / Corbigny : 26 novembre 2018

St Saulge / Châtillon : 15 novembre 2018

Cercy-la-Tour / Luzy : 27 novembre 2018

Accompagnement des enseignants néo-titulaires

Pour les T1 : trois visites minimum prises en charge par les conseillers pédagogiques et des aides complémentaires éventuelles autant que de besoin conduites par les maîtres-formateurs des écoles d'application. Trois journées de formation sont inscrites au plan départemental de formation.

Pour les T2 : à minima, une visite conseil par un conseiller pédagogique, une seconde par un maître formateur.

Pour les T3 : un accompagnement individualisé sera proposé en fonction des besoins.

Actions du groupe sciences

Vous trouverez toutes les informations relatives aux défis mathématiques et scientifiques sur le site de SN2, notamment dans le domaine du « développement durable » afin de labelliser E3D votre établissement.

[\(http://iensn2.dsden58.ac-dijon.fr/\)](http://iensn2.dsden58.ac-dijon.fr/)

« Défis de château »

Pour la quatrième année consécutive, les défis de Château seront reconduits.

Il s'agira de proposer une "journée défis" à réaliser de janvier à juin 2019 selon les modalités de votre choix (en secteur/école/classe). L'ensemble des défis du cycle 1 au cycle 3 seront accessibles sur [le site de la circonscription](#) dès la rentrée des vacances de Noël. Quatre défis par cycle avec 2 niveaux de difficulté pour chaque défi seront proposés.

EPS et USEP

La journée du sport scolaire aura lieu **le mercredi 26 septembre 2018**. Dans ce cadre une formation « *Tennis d'école* » sera proposée par l'USEP et organisée par la DSDEN (frais de remboursement prévus). Ce temps est prévu à l'Imply de 9h à 12h mais pourrait être déplacé en fonction des inscrits.

Aucune formation spécifique en EPS n'est prévue dans le plan de formation pour l'année scolaire à venir.

Néanmoins, Philippe Charleux reste à la disposition des équipes pour :

- des temps de formations lors d'achat de nouveaux matériels, des activités sportives innovantes ou l'accompagnement de projets sportifs de secteur.
- des sessions d'agrément pour les adultes accompagnateurs (cyclo – kayak – natation).
- le passage de tests pour la pratique des activités nautiques (kayak, voile, paddle,...).

Concernant la natation scolaire, les plannings piscine ayant été validés par les mairies dans le cadre de nouvelles conventions, les modifications seront très difficiles.

Deux sessions d'agrément pour la natation scolaire sont fixées pour ce début d'année dans la circonscription:

- le **lundi 17 septembre 2018** à **CHATEAU-CHINON** à 09h30.
- le **mardi 18 septembre 2018** à **ST HONORE LES BAINS** à 14h00.

Des sessions auront lieu également à :

- IMPHY : lundi 10 septembre à 14h
- VARENNES VAUZELLES : lundi 17 septembre à 14h
- CLAMECY : jeudi 6 septembre à 10h
- LA CHARITE : jeudi 20 septembre à 14h
- DECIZE : lundi 10 septembre à 9h
- NEVERS : mardi 11 septembre à 9h

Un stage de formation « animateur USEP » de 3 jours, ouvert à tous les enseignants, est inscrit dans le plan départemental de formation les mardi 21, jeudi 23 et vendredi 24 mai. Une journée supplémentaire est proposée pour valider le PSC1 le mercredi 22 mai. Les APS supports seront les activités enchainées (biathlon, triathlon,...) pour les élèves des trois cycles.

Pour rappel l'USEP est la seule association sportive reconnue par le Ministère pour organiser des activités physiques et des rencontres dans les écoles. Hors de ce cadre, les rencontres inter-classes ou inter-écoles restent sous la responsabilité juridique d'un directeur qui en est l'organisateur.

L'USEP est en effet une association sportive reconnue d'utilité publique pour favoriser le sport dans les écoles primaires. Et, comme toute fédération sportive, elle permet **d'assurer ses membres** lors de la pratique. Elle propose en plus sur le département de la Nièvre des formations et du prêt de matériel.

Elle organise aussi sur le temps scolaire et hors temps scolaire des rencontres en finançant les transports des élèves.

	<i>1er trimestre</i>	<i>2ème trimestre</i>	<i>3ème trimestre</i>
Cycle 1		Matin + pique-nique	Mercredi journée
		Activités gymniques mercredi 23 janvier	Projet 80 ans : APPN multi- activités mercredi 19/26 juin
		Jeux d'adresse Semaine du 1er au 5 avril	
Cycle 2	Mercredi après-midi	Journée TS	Mercredi journée
	Balle au capitaine 28 novembre	Arts du cirque Semaine du 11 au 16 mars	Projet 80 ans : APPN multi- activités mercredi 19/26 juin
Cycle 3	Mercredi après-midi	Mercredi journée	Mercredi journée
	Cross 14 novembre	Arts du cirque + assemblée d'enfants 6 et 13 février	Projet 80 ans : APPN multi- activités mercredi 19/26 juin
			Journée TS
		Foot Du 2 au 10 mai	

Pour plus d'informations, concernant les adhésions, les formations prévues, le matériel en prêt disponible, les conventions avec les fédérations sportives pour des interventions gratuites..., vous pouvez contacter Elie OUDOUART, délégué départemental 58 ou consulter le document de rentrée ci-joint.

<http://nievre.comite.usep.org/wp-content/uploads/sites/99/2018/08/document-de-rentree-2018.pdf>

Mémoire et citoyenneté

Deux occasions particulières vous seront données cette année d'engager vos élèves dans une réflexion portant sur **le devoir de mémoire** d'une part, et sur **l'engagement citoyen** d'autre part :

- Le 11 novembre 2018 marquera le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale. De nombreuses communes, écoles et associations partenaires de l'école se mobilisent dès à présent pour faire de cette date un temps fort de l'année. Je vous encourage vivement à préparer ce temps de commémoration avec vos élèves. Afin de vous accompagner, le groupe départemental *histoire/géo/EMC* a créé un **kit pédagogique** intitulé « **Les commémorations** ».
<http://dsden-iencvl-58.ec.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/26/Kit-p%C3%A9dagogique-v2.pdf>
- Du 3 au 9 décembre 2018 se déroulera la **semaine des valeurs de la république**. Un travail spécifique pourra être conduit sur les principes fondamentaux de la république française et la devise républicaine « *Liberté, égalité, fraternité* ». Un projet cycle 3 intitulé « **Et toi, qu'est-ce que tu fais pour faire vivre les valeurs de la république ?** », porté par la DSDEN de la Nièvre, vous est de nouveau proposé. Vous en trouverez la présentation à partir du lien suivant :
http://iencvl.dsden58.ac-dijon.fr/mission_emc_2017/
Un prêt de matériel est également possible. Un temps de restitution est programmé pour la date du 7 décembre 2018.
- Pour rappel vous pouvez également retrouver sur le site de circonscription *Clamecy Val de Loire* des pistes pour la mise en œuvre du parcours citoyen :
http://iencvl.dsden58.ac-dijon.fr/mission_emc_2017/

3-Vie de la circonscription et des écoles

Relations avec les familles

Je vous rappelle l'importance d'associer les parents à la vie de l'école. C'est pourquoi les parents doivent être encouragés à participer à la vie de l'établissement scolaire et à assurer pleinement leur rôle dans la communauté éducative. Parce que l'implication des parents est déterminante dans la réussite des élèves, leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves est essentielle. Pour l'année scolaire 2018-2019, les élections se dérouleront **le vendredi 12 ou le samedi 13 octobre 2018**. Lors de la réunion organisée en début d'année, une information précise sera donnée aux parents d'élèves sur l'organisation de ces élections. Je vous invite à vous reporter au BO n° 28 du 12 juillet 2018 qui fixe les règles précises d'organisation.

Je vous rappelle que le code de l'éducation prévoit, depuis la rentrée 2006-2007, la transmission des coordonnées électroniques et postales des parents d'élèves aux associations de parents d'élèves qui en font la demande. Pour ce faire, vous devez préalablement obtenir l'accord des parents.

La sécurité dans les écoles

La sécurité reste un sujet sensible et doit demeurer une préoccupation partagée. Comme chaque année, les PPMS seront à actualiser. La note de service N° 2 vous donnera toutes les précisions utiles pour répondre à vos interrogations éventuelles.

Intervenants extérieurs

La circulaire n°2017-116 du 06/01/2017 sur l'encadrement des APSA modifie les prérogatives des Directeurs des écoles en renforçant leur responsabilité lorsqu'il y a intervention extérieure en EPS sur le temps scolaire.

- Toute intervention régulière en EPS (à partir de 4 séances) nécessitera un **projet pédagogique** rédigé par l'enseignant en collaboration avec l'intervenant. Ce projet sera conservé à l'école.
Le Directeur a la responsabilité de vérifier l'honorabilité de l'intervenant à partir de sa carte professionnelle sur le site : <http://eapublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche>

Dans le cas où l'intervenant est rémunéré pour son intervention, ce projet sera à retourner obligatoirement à l'Inspection de l'Education nationale avec **une convention** complétée pour signature par l'IEN.

- Pour les activités à taux d'encadrement renforcé (natation, cyclo, kayak), des sessions d'agrément sont organisées par la DSDEN 58. Les [fiches](#) avec la liste des personnes à agréer pour l'année scolaire est à renvoyer signée par le Directeur à l'IEN pour signature du CPC, de l'IEN et de la DASEN.

Pour chaque intervenant bénévole, cette fiche collective devra être accompagnée obligatoirement par :

- une photocopie d'une pièce d'identité
- un [formulaire individuel](#) pour inscription sur le fichier départemental.

- Les intervenants bénévoles pour les sorties scolaires EPS occasionnelles ne nécessitent pas d'agrément particulier. Seul le taux d'encadrement est à respecter.

Communication écoles / circonscription

- **Correspondance numérique** : Pour toute démarche administrative, vous utiliserez la boîte du secrétariat de circonscription (iencha@ac-dijon.fr). Je vous rappelle qu'il est indispensable de limiter les courriels à **un seul objet et de nommer précisément les pièces jointes (objet et école)**. Je vous rappelle que seules les boîtes professionnelles en ac-dijon.fr doivent être utilisées.

Pour toute information personnelle ou confidentielle, je vous propose de communiquer directement avec l'IEN (frederique.mattes@ac-dijon.fr)

- **Conseils d'école** : Les invitations doivent être envoyées à minima 15 jours **avant la date prévue**. En cas de problématique particulière, vous pouvez explicitement solliciter la présence de l'inspectrice ou un des membres de l'équipe. **Les procès-verbaux** doivent être envoyés à la circonscription **dans les 15 jours** suivant la réunion **par voie électronique**.
- **Conseils de maîtres et conseils de maîtres de cycle** : les comptes rendus seront envoyés par voie électronique à la circonscription dans les 15 jours suivant la réunion.
- **Absentéisme** : Je vous rappelle l'impérieuse nécessité de **tenir à jour le registre de présence, de le faire signer par le directeur chaque mois** et d'être vigilant quant à l'absentéisme. (Cf : <http://iencnm.dsden58.ac-dijon.fr/category/vie-de-la-circonscription/obligation-scolaire/>)
- **Autorisations d'absences et arrêts de travail**

Je vous rappelle que pour toute demande d'autorisation d'absence vous devez impérativement remplir le formulaire d'autorisation d'absence, le faire signer par le directeur et l'envoyer au secrétariat de la circonscription. L'envoi du document scanné par voie numérique est à privilégier.

Seules les autorisations de droit seront systématiquement accordées, les autres pourront l'être, à titre tout à fait exceptionnel. Pour justifier le caractère exceptionnel et donc facultatif de la demande, il est indispensable d'accompagner le formulaire d'un courriel explicatif et motivé à l'attention de l'IEN. Lors d'une absence qui conduit l'enseignant hors du département, l'avis de Monsieur le Directeur Académique est obligatoire.

Pour ce qui concerne les arrêts de travail, après avoir rapidement prévenu l'école et le secrétariat, les enseignants doivent impérativement transmettre le volet 3 de l'arrêt établi par le médecin avec le formulaire d'autorisation de congé. Le volet 1 est conservé en cas de contrôle.

Vous recevrez très prochainement la fiche mémo de la circonscription avec les renseignements utiles.

Au nom de toute l'équipe de circonscription
Très bonne rentrée

L'Inspectrice de l'Éducation nationale



Frédérique MATTES